

# L'ÉGLISE DE BELLIGNE A CENT ANS

Jean-Pierre CHESNE

*L'église actuelle de Belligné a été inaugurée le 23 décembre 1907. Commencée sous le régime du Concordat, elle est achevée sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État (loi du 9 décembre 1905). Le mode de gestion de l'église locale en sera modifié : le conseil de fabrique sera remplacé par le conseil paroissial.*

*La construction de cette église a été rondement menée. L'architecte en a fait le tracé le 17 janvier 1905 et elle a été achevée, hors beffroi, trois ans plus tard.*

*C'est la 3<sup>e</sup> église connue.*

## Les deux anciennes églises

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, alors que la châtelainie de Belligné appartient au seigneur de Varades, son église est citée comme une possession de l'église de Nantes. André de Varades a fait un don pour son édification. Cette église est petite, située sur la place dans le centre du bourg et entourée d'un cimetière. En cette fin du Moyen Âge, la paroisse est considérée comme riche ; la dîme qu'elle percevait est importante.

L'église et le presbytère seront brûlés en novembre 1793, au moment où le Commissaire de la Révolution, en résidence à Ancenis, demande « *qu'il n'y ait plus aucun malveillant en Pays d'Ancenis* ». Les troupes révolutionnaires tuent, massacrent, déportent pour éradiquer la chouannerie locale qui s'est constituée et militairement organisée dès qu'on a voulu toucher à ses curés. Le recteur était alors M. Bourdais qui sera déporté à Bilbao, en Espagne, en 1794.

Après la signature du Concordat (16 juillet 1801), la pratique du culte fut à nouveau possible. L'église étant détruite, les offices auront lieu provisoirement, espère-t-on, dans la grange et l'écurie du presbytère, en attendant sa reconstruction.

## La deuxième église

Le conseil municipal se préoccupe de sa construction dès le 15 avril 1803. Il y aura 10 années de réunions, de discussions, d'élaboration de plan et de recherche de financement.

Cette nouvelle église sera située à la place de l'ancienne. L'adjudication est faite en 1813 au bénéficiaire de l'entreprise Frémy et Guillou ; l'architecte est M. Varin. Dès 1811, la commune a vendu 1 200 boissellées de communs (150 ha) pour payer les travaux ; ceux-ci ne commenceront qu'en 1816.

Il y aura tout de suite des malheurs : le pignon oriental est tombé avant d'être achevé. Un conflit naît entre la commune, l'architecte et l'entrepreneur. Les courriers sont nombreux entre la préfecture, l'évêché et le curé ; le tribunal d'Ancenis est sollicité. La demande de subvention de « Fonds communaux » remonte jusqu'au Ministère de l'Intérieur.

En 1827, pour achever l'église, le conseil municipal transige avec l'entrepreneur et décide de vendre encore des terrains communaux pour trouver les 10 300 francs qui manquent. La population assure aussi de nombreuses prestations en nature, comme les charrois. La construction est achevée en 1829, mais elle est trop petite, mal bâtie et mal située.

Trop petite pour le curé Robert qui écrit à l'évêché « *qu'elle ne renferme que 3 000 pieds et, par conséquent, ne peut contenir que 1 000 personnes à genoux ou 800 assises, tandis que la population s'élève à 2 300 âmes, ce qui donne environ 1 800 communions* ».

Mal bâtie, elle portera la trace de plusieurs vices de construction : solidité, étanchéité, etc.

Mal située, au milieu de la place, elle va rapidement gêner la circulation qui se développe dans la 2<sup>e</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle ; elle cache aussi le soleil à de nombreuses habitations.

La décision d'en construire une nouvelle est prise le 3 janvier 1904. Le dernier office y sera célébré le 22 décembre 1907. Elle sera démolie en 1909 et la place réaménagée en 1910.



## La décision de reconstruire l'église

Curieusement, il n'a jamais été question de reconstruire l'église, mais, toujours, « de la reconstruire ». Toute la paroisse et même la mairie considéraient que l'église construite après la Révolution était insuffisante. Il fallait donc en reconstruire une autre. La décision en a été prise par le Conseil de Fabrique (nous sommes encore sous le Concordat), le 3 janvier 1904. En voici le procès-verbal :

*Le 3<sup>e</sup> jour de janvier de l'an mil neuf cent quatre, le Conseil de Fabrique, dûment convoqué le dimanche précédent au prône de la messe paroissiale, s'est réuni au presbytère en session ordinaire. Etaient présents MM. Jeanneau, Gasnier, le maire, Bernard-Pavy, Jonchère, Garreau, Bernard Foucher, Fabrè, le curé.*

*M. le desservant (le curé) rappelle qu'à la session de Quasimodo 1902, le conseil avait reconnu que la construction devenait de plus en plus urgente. L'édifice menaçait ruine ; ses murs manquaient de solidité par suite du déchaussement des fondations lors du transfert de l'ancien cimetière. Au dire des hommes de l'art, toute idée de restauration devait être repoussée, car inutile et coûteuse. Le conseil et M. le curé avait chargé M. Ménard, architecte diplômé à Nantes, de dresser les plans d'une nouvelle église.*

*La première question était celle du choix de l'emplacement de la nouvelle construction. On repoussa, d'abord, la pensée de bâtir sur l'emplacement actuel : trop restreint, condamné en partie par la voirie. On pensa alors, d'accord avec M. l'architecte, à transporter l'église quelques mètres à côté, sur un terrain vague et une partie du jardin du presbytère... Mais ce transfert exigeait la déviation du chemin vicinal n° 8 d'Anetz au Louroux-Béconnais. Le conseil, à la session de Quasimodo 1903, pria M. le curé de se mettre en rapport avec la municipalité pour demander cette déviation à l'Administration des Ponts et Chaussées. La demande a été transmise à M. l'Agent Voyer en chef (ingénieur de la voirie) ; après toutes enquêtes de commodo et d'incommodo et autres formalités*

*exigées par la loi, le nouveau tracé du chemin vicinal n° 8 a été approuvé par la Commission départementale dans sa séance du 28 novembre 1903.*

*Après avoir entendu cette communication, avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges dressés par M. Ménard, architecte diplômé, et s'être fait présenter par M. le Trésorier un état des ressources dont la Fabrique peut disposer pour cette construction,*

*Le Conseil,*

*Considérant que le devis des travaux à exécuter pour la première partie de l'église, c'est-à-dire jusqu'à la galerie (le beffroi et la flèche devant faire l'objet d'une seconde partie), s'élève à la somme de 98 290,48 francs, que les ressources disponibles de la Fabrique sont de 98 382,22 francs*

*Considérant, en second lieu, que le transfert de la nouvelle église et, par suite, la disparition de l'église actuelle, contribuera à l'embellissement du bourg, lui fournira une place spacieuse, dégagera tout de suite des maisons privées de soleil, leur donnera une plus value et surtout fera disparaître un carrefour très fréquenté et des plus dangereux au chevet de l'église actuelle*

*1° Déclare approuver et adopter l'emplacement proposé par M. l'architecte, en tenant compte du nouveau tracé du chemin vicinal n°8*

*2° Approuve les plans, devis et cahiers des charges dressés par M. Ménard*

*3° Charge M. le Trésorier de faire toutes diligences pour obtenir de l'administration l'autorisation d'entreprendre la reconstruction d'une partie de l'église, comprenant tout l'édifice jusqu'à la galerie, c'est-à-dire excepté la tour à partir de cette galerie, le beffroi et la flèche et ce, pour un devis de 98 290,48 francs, y compris l'imprévu et les honoraires de l'architecte.*

## **Du Concordat au Régime de séparation**

Décidée sous le régime concordataire, l'église a été construite sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État. Depuis le Moyen Age, un groupe de clercs et de laïcs veillaient aux biens de l'église : c'est la Fabrique ; ses biens sont importants. La loi de séparation de l'Église et de l'État (9 décembre 1905) la supprime ; elle est remplacée par le conseil paroissial dont les moyens sont réduits et la fonction limitée au fonctionnement de la paroisse.

## **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE**

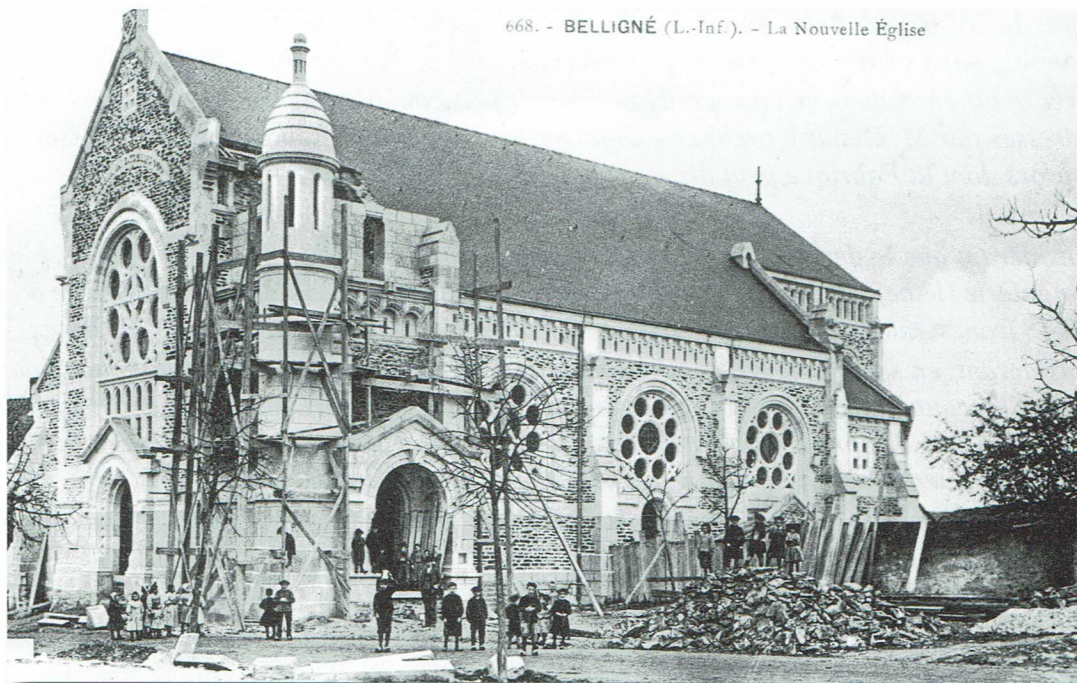
L'architecte René Ménard avait adressé les documents de construction à la paroisse le 31 décembre 1903. Le Conseil de Fabrique a délibéré dès le 3 janvier 1904. Les documents ont été ensuite transmis à l'évêché qui a approuvé le projet. Le préfet a donné son accord le 25 octobre 1904. L'adjudication des travaux a été fixée au 5 décembre 1904.

### **Cahier des charges**

Les conditions générales du chantier font l'objet d'un cahier de 45 articles. Le montant maximal des travaux a été fixé à 98 287 francs, imprévus compris, hors l'édification du clocher. Le maître d'ouvrage précise dans l'appel d'offres qu'un rabais minimal est prévu et tenu secret jusqu'à l'ouverture des plis. Les soumissionnaires qui proposeront un rabais inférieur seront éliminés. Le marché sera attribué à l'entreprise qui proposera le plus fort rabais.

13 candidats se sont présentés. M. Charles Bidan de Saint-Mars-la-Jaille, qui avait déjà construit l'église de la Rouxière et celle du Pin, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 22 %. Le procès-verbal est signé, séance tenante, par l'architecte et le Conseil de Fabrique. Il est approuvé par le préfet le 17 décembre 1904 et enregistré à la perception de Varades le 27 décembre qui suit.

L'adjudicataire a à sa charge les frais d'adjudication, de tracé, de clôture, d'éclairage, d'épure, de calibre, de cordeaux, de piquets, de jalons et l'installation, sur le chantier, d'un cabinet de chantier, de magasins et de hangars. Il devra choisir, dans tous les domaines, les meilleures qualités de matériaux et respectera les origines prescrites.



La sous-traitance est possible si elle est autorisée par l'architecte. Certains travaux sont réservés à la Fabrique. L'architecte peut exiger le renvoi d'ouvriers. Le travail est interdit les dimanches et fêtes. Le paiement est fait sur la présentation par l'entrepreneur de situations certifiées par l'architecte :

- 8/10<sup>e</sup> à la présentation de situations ;
- 1/10<sup>e</sup> 6 mois après la réception provisoire des travaux ;
- 1/10<sup>e</sup> 6 mois après la réception définitive des travaux.

### Quelques chiffres

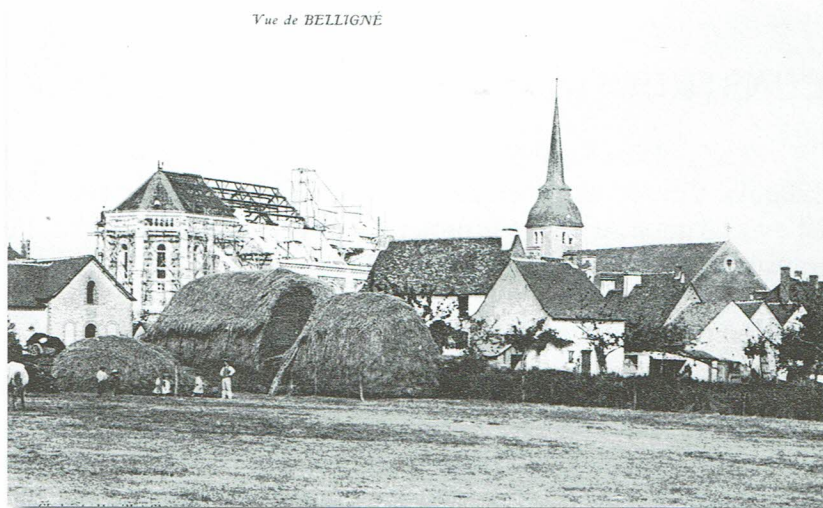
Les dimensions de l'église sont les suivantes : longueur 34,50 m, largeur 17,10 m, largeur de la grande nef 8,50 m, hauteur du pignon 18,29 m. Le beffroi projeté, à l'origine devait avoir une hauteur de 35 m ; le clocher qui sera, en définitive, construit, n'atteindra que 23 m (crédits disponibles obligent).

La surface de la couverture est de 936 m<sup>2</sup>. La construction nécessitera 450 m<sup>3</sup> de sable, 1 400 m<sup>3</sup> de moellons de carrière, 8 500 kg de fer, 187 kg de peinture...

La Fabrique dispose de l'argent pour payer les travaux : 59 049 francs en compte courant au Trésor, 31 338 francs en souscriptions et 7 995 francs fournis par les paroissiens en matériaux et transports.

### L'architecte Ménard

René Ménard est un jeune architecte, diplômé des Beaux-Arts, qui vient de rejoindre le cabinet nantais des architectes Laganry et Libaudière 1, place Delorme. Il a des liens familiaux avec Belligné. Son grand-oncle, Mathurin Arnaud, né à Belligné, était chapelain du bénéfice de la Babinière. Déporté



en Espagne à la Révolution, il fut, à son retour, curé de Belligné de 1803 à 1813. Retiré au bourg, il y mourut en 1826.

Deux autres architectes avaient des projets pour Belligné :

L'architecte Liberge avait fait un projet, en 1895, à la demande du curé Gabory. Trop onéreux, il sera refusé. M. Mangini, entrepreneur lyonnais installé à la Galerie, bienfaiteur de la paroisse, regrettera alors de ne plus avoir la santé pour s'en occuper lui-même.

L'architecte Bougoüin profite, en 1900, de son amitié avec la famille du nouveau curé, M. Fabré, pour tenter de se placer et proposer une église de style roman, comme le souhaite toujours M. Mangini.

### **Cahier des charges particulières**

L'architecte est extrêmement précis sur la qualité des matériaux, leur mise en œuvre, l'organisation du chantier, son nettoyage, les déblais, le métrage et la vérification des travaux.

La composition du béton est de 2 parties de cailloux pour 1 partie de mortier de chaux hydraulique. Le dosage du mortier est de 2 parties de sable de Loire pour 1 partie de chaux hydraulique. Les maçonneries seront élevées simultanément sur tout le pourtour de l'église. A l'intérieur, elles seront enduites ; l'enduit sera repéré, dressé à la règle et lissé à la main de bois. Le granit viendra des carrières de Bécon ou de Nantes. Le rejointement sera fait au ciment de Portland, à joints tirés très apparents et passés au fer.

Les pierres blanches, calcaires, du Poitou et des Charentes (Lavoux, Sireuil, Saint-Même, Saint-Savivien) seront posées sur du mortier de chaux grasse et de sable de rivière. Le rejointement sera fait à joints coupés et apparents au mortier de sable de rivière et de chaux hydraulique. Le tuf viendra des meilleures carrières de Puy Notre-Dame et des bancs les plus durs. Le dallage sera en ciment de Portland sur une couche de béton. La surface sera bouchardée et les joints simulés selon le dessin de l'architecte.

Les bois choisis pour la charpente sont le chêne et le sapin du Nord (et encore mieux le pitchpin), sans flèche, ni aubier, ni roulure, ni délivure.

Les fers à vitraux sont des fers au bois, dits du Berry. Les vitraux sont en verre dépoli, montés sur plomb très fort.

La couverture est en ardoise d'Angers, au crochet sur liteau. Les doublis, les arêtières, les noues sont en ardoise, les faitages en fonte, les gouttières en zinc n° 14 de la Vieille Montagne.

La sculpture ne fait pas partie de l'adjudication. Elle est confiée à M. Rouillard, statuaire à Angers, rue de Bel Air.

### **Déroulement des travaux**

L'architecte fait, sur le terrain, le tracé de l'église, le 17 janvier 1905. Les fouilles sont faites aussitôt ; elles sont achevées le 4 mars 1905. Le sol sur lequel repose le béton est sablonneux, c'est du sable solide ; l'épaisseur du béton est de 60 cm.

La première pierre est posée le 10 mai 1905 par Monseigneur Rouard, lors de sa visite pastorale. L'église est inaugurée et bénie le 23 décembre 1907.

Le commentaire artistique sur l'ouvrage est fait par la Semaine religieuse :

*L'œuvre nouvelle est remarquable et fait honneur à celui qui l'a conçue. Elle a 3 nefs sous un seul toit qui n'a rien de disgracieux, parce que les lignes en sont rompues à la façade et au chevet. Il faut recommander aux connaisseurs la grande rosace de façade, très étudiée et originale avec sa croix centrale et ses volutes d'angle, la corniche à arcature tantôt aveugle et tantôt à jour qui encercle tout l'édifice, les croix ajourées, dont on retrouve partout le symbole. Les matériaux riches, granit bleu de Bécon et pierre du Poitou, blanche ou teintée, abondent partout : aux assises, aux contreforts, au pourtour des baies et des portes, aux rampants, aux corniches et aux cimaises.*

*De l'ensemble naît l'impression d'une grâce qui n'exclut pas la force.*

## Participation de la population aux travaux

Des travaux ont été réservés à la Fabrique et lui ont été payés par l'entreprise (apport en nature valorisé à 7 995 francs). Les paroissiens ont fourni et transporté la pierre des carrières de la Verrerie, de la Vecquerie, de la Flandière et de la Mostière et du sable d'Ingrandes.

Ils ont aussi assuré les transports, à partir d'Ingrandes, de la chaux, du tuf, des fers, de la fonte et du bois à partir des chantiers d'abattage.

## Aménagements successifs de l'église

Le clocher ne sera édifié qu'en 1908, grâce à la générosité de M. de la Ferronnays ; il sera plus modeste que le projet initial (23 m au lieu de 35) ; le coût des travaux a aussi été réduit par la réutilisation et le refaçonnage des matériaux de l'ancienne église, la réinstallation des cloches et de l'ancienne horloge.

A l'ouverture de l'église en 1907, les vitraux sont de verre blanc. En 1910, 5 vitraux sont offerts pour orner le chœur et les fonds baptismaux ; ils sont de M. Clamens, peintre verrier à Angers. En 1935, le curé Ecomard réunira des donateurs pour réaliser les autres vitraux ; ils sont créés et exécutés par Georges Janin, artiste peintre verrier de Nancy.

Au moment de l'inauguration de l'église, on y apporta les autels de l'ancienne église, les objets du culte, les vases, linges et vêtements liturgiques, les statues, la grande croix, les bannières, l'orgue... Des travaux d'embellissement sont confiés, en 1942, à Gabriel Loire, dont l'atelier est à Chartres ; il réalisera, plus tard, les vitraux d'Ingrandes. Un grand nettoyage et une grande réhabilitation de l'église seront faits en 1967. ■

